AVIS PUBLIC

Aux contribuables de susdite municipalité

À sa séance régulière du 9 décembre 2024, à 18h30, à l'hôtel de ville de Petit-Saguenay, la conseillère Léa Tremblay a présenté l'avis de motion et le projet de règlement numéro 24-416 ayant pour objet le traitement des élus municipaux et abrogeant les règlements numéros 19-325, 21-367 et 23-403.

L'adoption de ce règlement est réalisée conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q. c. T-l1.0001). Le présent règlement sera adopté lors de la séance du 13 janvier 202 à 18h30, à l'hôtel de ville de Petit-Saguenay.

En résumé, le projet de règlement puisse être résumé comme suit :

- La rémunération annuelle du maire en 2024 à 17 304 passe à 23 323,04\$ en 2025
- La rémunération annuelle des conseillers en 2024 à 3785.33\$ passe à 3921.60\$ en 2025

Avis public est en outre donné que de règlement proposé peut être actuellement consulté au bureau de la municipalité de Petit-Saguenay au 35 rue du Quai Petit-Saguenay soit de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

DONNÉ À PETIT-SAGUENAY, ce 17 -ème jour de décembre 2024.

Lisa Houde

Directrice générale et Greffière-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION Règlement numéro 24-416

Je soussigné, Lisa Houde, Directrice générale et greffière trésorière de la Municipalité Petit-Saguenay, M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h, le 17 décembre, à chacun des endroits suivants, savoir : 35, rue du Quai.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17ième jour de décembre 2024

Directrice générale et Greffière trésorière

^{*} En application de l'article 19 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.